

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katarina Poitras

<https://www.cadre21.org/membres/2fd893417eb8015261ec9e6f>

Date d'obtention : 2022-09-14 19:30:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de parler avec la personne qui vient nous rencontrer afin de vérifier s'il s'agit bel et bien d'une situation cadrant dans la méthode Sexto. Ensuite, nous devons remplir la grille en discutant avec la personne. Il est primordial de ne pas juger la personne. Nous devons ensuite valider les informations avec les autres personnes au courant de la situation. On doit compléter la grille avec ces personnes. Les rencontres doivent se faire séparément. Si le jeune semble malveillant, nous devons communiquer avec le corps policier et saisir le cellulaire du jeune. Nous devons également rencontrer le jeune instigateur et évaluer la situation. S'il semble davantage impulsif et qu'il collabore, nous devons compléter la grille Sexto, saisir le cellulaire et communiquer avec les policiers. Nous devons également communiquer avec les parents des jeunes impliqués et faire un signalement à la protection de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il existe une multitude de situations et de possibilités d'interventions tout dépendamment de qui est impliqué, du comportements des jeunes impliqués, s'il s'agit d'une récidive ou non, des impacts provoqués chez les jeunes, de si les jeunes ont encore en leur possession les photos ou vidéos, de s'il y a une personne majeure d'impliquée dans la situation, etc. Par contre, il est toujours très important d'agir rapidement, de remplir la grille de façon empathique, sans jugement, de saisir rapidement les appareils électroniques et de communiquer avec les policiers sans délai. Nous devons toutefois valider qu'il s'agit bel et bien d'une situation cadrant dans la méthode Sexto. La confidentialité est également primordial, peu importe la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De mon côté, je crois que la partie la plus délicate est celle d'avoir à aviser les parents puisque ceux-ci risquent de vivre plusieurs émotions (colère, inquiétude, déception, etc.). Nous devons les accompagner dans cette situation délicate et ce processus qui peut être insécurisant.